



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Points sur lesquels la Commission

devra se prononcer après examen :

examen du programme : statistiques industrielles

Rapport de l'organe responsable de l'examen des statistiques industrielles

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport sur les statistiques industrielles établi par le Directeur général à la planification des politiques relatives aux normes statistiques du Ministère de l'intérieur et des communications du Japon, comme la Commission l'avait demandé à sa trente-sixième session^a. La Commission est invitée à examiner les activités entreprises dans le domaine des statistiques industrielles et à se pencher sur les conclusions et recommandations résumées aux paragraphes 40 à 45.

* E/CN.3/2006/1.

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24), chap. I, sect. B.*



**Rapport sur les statistiques industrielles établi
par le Directeur général à la planification
des politiques relatives aux normes statistiques
du Ministère de l'intérieur et des communications
du Japon**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Situation en cours et méthodes actuellement suivies dans le domaine des statistiques industrielles	5–18	3
A. Principaux organismes compétents et mandats	5–6	3
B. Activités	7–18	3
III. Statistiques industrielles internationales : problèmes et obstacles	19–26	6
A. Activités de collecte de données	20–22	7
B. Activités de diffusion de données	23–24	7
C. Harmonisation des recommandations internationales	25–26	8
IV. Initiatives et progrès au plan international	27–39	8
A. Méthodes de collecte et de diffusion des données	28–34	8
B. Harmonisation des recommandations internationales	35–39	10
V. Recommandations	40–45	10
A. Recommandations concernant les bureaux nationaux de statistique	41	11
B. Recommandations concernant les organisations internationales	42–45	11

Remerciements : Nous remercions la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'avoir contribué à l'élaboration du présent rapport. Nous adressons également nos sincères remerciements à l'Organisation de coopération et de développement économiques, à l'Office statistique des Communautés européennes, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et aux bureaux nationaux de statistique des pays ci-après, qui ont répondu de façon détaillée à notre questionnaire sur les méthodes d'établissement des statistiques industrielles : Allemagne, Australie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Kenya, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ukraine.

I. Introduction

1. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires internationaux et régionaux ont formulé des recommandations relatives aux statistiques industrielles en vue d'harmoniser les méthodes d'établissement des statistiques sur la structure et l'évolution industrielles. Les recommandations ont été d'une aide précieuse pour les pays qui effectuaient des enquêtes statistiques et se dotaient d'un système sur les statistiques industrielles.

2. Toutefois, étant donné l'importance qu'il y a à mesurer de façon fiable les récentes transformations des structures industrielles nationales et internationales de production et de consommation, la Commission de statistique a demandé un examen du programme de statistiques industrielles¹ à sa trente-sixième session en 2005.

3. Le présent examen porte sur : a) la situation actuelle et les méthodes de travail en vigueur dans le domaine des statistiques industrielles; b) les problèmes et les difficultés auxquels se heurte le système international de statistiques industrielles; c) les mesures de nature à améliorer les méthodes actuelles de coordination, de collecte et de diffusion des statistiques industrielles et à assurer la comparabilité sur le plan international et l'utilité pratique des statistiques.

4. Le présent rapport est organisé de la façon suivante. La section II est consacrée à la situation en cours et aux méthodes de travail actuellement suivies, la section III aux problèmes et difficultés et la section IV aux mesures prises pour y faire face et aux progrès accomplis. Les recommandations figurent à la section V.

II. Situation en cours et méthodes actuellement suivies dans le domaine des statistiques industrielles

A. Principaux organismes compétents et mandats

5. Les bureaux nationaux de statistique chargés d'établir les statistiques industrielles recherchent aide et conseils auprès de la Commission de statistique pour mettre en place et organiser leur système statistique.

6. Les principaux organismes internationaux s'occupant des statistiques industrielles sont la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Leurs trois principales fonctions sont : a) la collecte et la diffusion des données; b) l'élaboration de normes méthodologiques; c) la formation et le renforcement des capacités.

B. Activités

1. Collecte et diffusion de données

Collecte de données

7. La Division de statistique relève les indices de la production industrielle dans les secteurs des industries extractives et manufacturières, de l'électricité, du gaz et de l'eau, dont des données trimestrielles correspondant au niveau à deux chiffres et

des données mensuelles se rapportant au niveau à un chiffre de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) Rév. 3. Elle rassemble également tous les ans les statistiques de la production de biens industriels, dont des données sur la production physique pour 530 produits et des données mensuelles pour 10 produits.

8. L'ONUDI se charge de rassembler les statistiques industrielles générales annuelles dans les secteurs des industries extractives et manufacturières, de l'électricité, du gaz et de l'eau correspondant aux niveaux à trois et à quatre chiffres de la CITI. Pour ce faire, elle recueille des données annuelles directement auprès des quelque 150 pays qui ne font pas partie de l'OCDE et s'adresse à cette dernière pour obtenir des données sur ses pays membres, évitant ainsi le chevauchement des activités. Les pays sont invités à communiquer des données correspondant à la CITI Rév. 3 ou, à défaut, à la CITI Rév. 2. Les statistiques industrielles générales annuelles portent sur les éléments ci-après : nombre d'établissements/d'entreprises, nombre de personnes recrutées, nombre d'employés par sexe, traitements et salaires versés aux employés, production, valeur ajoutée et formation brute de capital fixe.

9. Comme la Commission de statistique l'avait recommandé à sa vingt-septième session en 1993, ce sont l'ONUDI et l'OCDE qui depuis 1994 sont chargées de rassembler et de diffuser des statistiques industrielles générales, tâche qui était auparavant confiée à la Division de statistique. De plus, EUROSTAT et l'OCDE ont conclu un accord aux termes duquel l'OCDE recueille des données auprès des pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, à charge pour EUROSTAT de collecter les statistiques commerciales des pays membres de l'Union européenne.

Diffusion des données

10. Les indices trimestriels et mensuels de la production industrielle sont diffusés au moyen du *Bulletin mensuel de statistique* avec un décalage d'un trimestre environ et les indices annuels sont publiés dans l'*Annuaire statistique des Nations Unies* avec un décalage d'un an. Les statistiques annuelles de la production de biens industriels sont publiées dans l'*Industrial Commodity Statistics Yearbook* (Annuaire des statistiques industrielles par produit) avec un décalage de deux ans environ, et les statistiques mensuelles dans le *Bulletin mensuel de statistique* avec un décalage d'un trimestre. Les publications de la Division de statistique sont disponibles sur papier et sur CD-ROM (cela est le cas des statistiques de la production de biens industriels) ou sur papier et en ligne (cela est vrai des statistiques publiées dans le *Bulletin mensuel de statistique*, des statistiques mensuelles de la production de biens industriels et des indices mensuels et trimestriels de la production industrielle).

11. L'ONUDI diffuse les statistiques industrielles générales sur les industries manufacturières au moyen de sa publication annuelle intitulée *The International Yearbook of Industrial Statistics* (Annuaire international de statistiques industrielles), et de versions sur CD-ROM de sa base de données pour les statistiques industrielles. Il y a un décalage de deux ans entre la dernière année de référence et l'année de publication.

12. L'OCDE diffuse les indices de la production industrielle de ses pays membres au moyen de publications telles que les *Principaux indicateurs économiques* qui paraissent tous les mois.

2. Élaboration de normes méthodologiques

Recommandations internationales et manuels publiés par l'ONU

13. L'ONU a formulé périodiquement des directives internationales pour l'établissement de méthodes harmonisées qui permettent de mesurer l'activité économique. Les premières recommandations relatives aux statistiques industrielles datent de 1953 et ont été modifiées en 1960, 1968 et 1983. Elles se sont révélées précieuses pour les pays qui effectuent des enquêtes économiques afin de réunir les données nécessaires à la planification de leurs politiques nationales.

14. Les publications de l'ONU sur les statistiques industrielles, à savoir celle consacrée aux indices de la production industrielle et les *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*, n'ont pas été révisées depuis 1950 et 1983, respectivement. Toutefois, depuis 2004, la révision de ces manuels fait partie du programme de statistiques économiques de la Division de statistique, les versions révisées devant en principe paraître en 2008.

Recommandations et manuels publiés par d'autres organisations internationales

15. D'autres organisations internationales ont également entrepris de réviser leurs recommandations concernant les statistiques industrielles. En 2002, EUROSTAT a ainsi publié un manuel intitulé *Methodology of short-term business statistics: interpretation and guidelines*. L'OCDE a elle aussi rédigé plusieurs nouveaux ouvrages, dont le manuel intitulé *Mesurer la productivité : Mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie*, paru en 2001, et le *Manuel sur les indicateurs de la mondialisation économique*, publié en 2005.

Récapitulatif des principales recommandations et publications

16. Les recommandations et manuels récemment publiés par les organismes internationaux sur les statistiques industrielles sont répertoriés ci-après.

Tableau 1

Recommandations et manuels portant sur les statistiques industrielles

Organisation	Recommandations/publications	Année de parution
Division de statistique	Indices de la production industrielle	1950
	Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de base	1960
	Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles	1983
	Liste partielle de produits et matières	2005
	Recommandations pour le Programme mondial de statistiques de l'industrie de 1983	1981
	Stratégies des enquêtes sur la structure et la croissance de l'industrie	1994

<i>Organisation</i>	<i>Recommandations/publications</i>	<i>Année de parution</i>
EUROSTAT	<i>Methodology of short-term business statistics, interpretation and guidelines</i> (Méthodologie pour l'établissement de statistiques conjoncturelles des entreprises – interprétation et principes directeurs)	2002
OCDE	<i>Mesurer la productivité : Mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie</i>	2001
	<i>La mesure du capital : la mesure des stocks de capital, de la consommation de capital fixe et des services du capital</i>	2001
	<i>Manuel sur la mesure de l'économie non observée</i>	2002
	<i>Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique</i>	2005
	Cadre pour les statistiques de biotechnologie	2005

3. Formation et renforcement de capacités

17. La Division de statistique n'assure aucune formation et ne fournit aucune assistance technique aux pays. En revanche, l'ONUDI entreprend trois ou quatre projets de coopération technique en moyenne par an dans les pays en développement et dans les pays en transition sur le plan économique. Ces projets consistent à aider les bureaux nationaux de statistique à renforcer leurs capacités d'établissement de statistiques industrielles, comme la conduite d'enquêtes annuelles auprès des entreprises sur les aspects du registre du commerce, l'échantillonnage, la conception des enquêtes, le traitement et la mise en forme des données, l'analyse statistique et la diffusion des données. La durée des projets est de un à deux ans. Les commissions régionales comme la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique organisent elles aussi des séminaires sur les statistiques industrielles.

18. EUROSTAT organise également des stages de formation spéciaux sur les statistiques structurelles d'entreprises et les registres du commerce, à la demande des pays membres. L'Office a aussi lancé plusieurs programmes à l'appui des nouveaux États membres, des pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne et des pays des Balkans occidentaux et de l'ex-Union soviétique ainsi que des programmes d'assistance technique dans d'autres pays.

III. Statistiques industrielles internationales : problèmes et obstacles

19. Lorsqu'on souhaite obtenir des statistiques récentes et comparables à l'échelle internationale sur la structure et l'évolution de l'industrie, on constate qu'il existe divers problèmes et obstacles. Ces difficultés peuvent être classées dans trois

catégories : a) les activités de collecte de données; b) les activités de diffusion de données; c) l'harmonisation des recommandations internationales.

A. Activités de collecte de données

20. Les activités de collecte de données absorbent des ressources financières et humaines considérables. Or, beaucoup de pays ne disposent pas des moyens voulus pour mener régulièrement des enquêtes en vue d'obtenir des indicateurs à court terme et des statistiques structurelles sur les entreprises, ce qui limite le nombre de pays qui communiquent des statistiques industrielles aux organismes internationaux. Ces derniers manquent eux aussi de ressources et doivent par conséquent sacrifier certaines parties de leurs programmes de travail.

21. Ces derniers temps, le souci de protéger la vie privée a rapidement gagné en ampleur, ce qui a provoqué des changements dans la société et aussi dans le monde des affaires. Cependant, ni les recommandations internationales ni les manuels à l'usage des statisticiens n'indiquent pas comment faire face à la baisse du taux de réponse liée au nombre croissant de personnes ou d'entités qui refusent d'être interrogées. Il est donc difficile, en particulier dans les pays développés, de recueillir des données dans le cadre d'enquêtes destinées à l'établissement de statistiques industrielles. La tâche est particulièrement malaisée lorsqu'on interroge les petites entreprises ou les entreprises individuelles.

22. L'apparition d'industries de pointe, l'externalisation et la délocalisation de la production, la rapidité avec laquelle les produits industriels apparaissent, disparaissent et varient en qualité, la constitution de conglomérats multinationaux vastes et complexes et les effets de l'industrie sur l'environnement comptent parmi les difficultés venues s'ajouter à celles, statistiques, de la collecte et de l'analyse de données. Là encore, les ouvrages actuels n'indiquent pas comment réagir face à ces nouveaux problèmes et obstacles.

B. Activités de diffusion de données

23. Il est difficile de comparer au plan international les bases de données que gèrent les organisations internationales parce que celles-ci utilisent différentes versions des normes de classification et différents niveaux de classification. En ce qui concerne les statistiques industrielles générales par exemple, l'ONUDI présente les données en se conformant tantôt aux catégories à quatre chiffres de la révision 3 de la CITI, tantôt à celles de la révision 2. Les directions de l'OCDE, quant à elles, gèrent des bases de données distinctes qui utilisent différents niveaux de la CITI révision 3.

24. L'examen a montré que les organisations internationales géraient leurs propres bases de données sur les statistiques industrielles et que ces bases n'étaient pas directement compatibles entre elles. Il serait bon d'inciter les organisations internationales à concevoir des plateformes et des fonctionnalités communes, voire des structures de base de données uniformisées, afin de permettre aux utilisateurs d'effectuer des analyses et des comparaisons à l'échelle internationale. Par exemple, l'ONUDI dispose de trois bases sur les statistiques industrielles, qui font partie de la série INDSTAT. À l'OCDE, la Direction des statistiques gère ses propres bases, à savoir la base des statistiques des structures de l'industrie et des services et la base

des statistiques sur les entreprises par classe de taille. D'autres directions gèrent en outre des bases connexes. C'est notamment le cas de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, qui tient à jour une base sur l'analyse structurelle (STAN), une autre sur les activités des filiales étrangères (AFA) et une troisième sur les échanges de services des filiales étrangères (FATS).

C. Harmonisation des recommandations internationales

25. Le fait que plusieurs organisations internationales aient publié des recommandations et des guides distincts sur le même sujet semble indiquer que le champ et la démarche adoptés pour les données communiquées par les pays à ces organisations diffèrent. Il conviendrait d'inciter les organisations internationales à se doter de programmes de recherche communs visant à harmoniser les recommandations internationales.

26. Il faudrait par ailleurs inciter les organismes de statistique internationaux, régionaux et nationaux à établir et à tenir à jour des tableaux de correspondance détaillés pour les différentes révisions existantes et futures des classifications des activités économiques. Ces tableaux sont indispensables pour assurer la compatibilité entre les différents niveaux de structure détaillés de systèmes tels que la CITI, de l'ONU, la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), d'EUROSTAT, le Système de classification des industries d'Amérique du Nord, des États-Unis, du Canada et du Mexique, et le système de classification des industries de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

IV. Initiatives et progrès au plan international

27. Les pays et les organisations internationales font état de progrès accomplis en vue de lever les obstacles. Ces progrès et les initiatives correspondantes sont décrits ci-après en ce qui concerne les méthodes de collecte et de diffusion des données et l'harmonisation des recommandations internationales.

A. Méthodes de collecte et de diffusion des données

1. Méthodes de collecte des données

28. Des registres du commerce mieux tenus et une plus grande utilisation des données administratives contribuent dans une large mesure à réduire la charge de travail que représente la communication de données, à accroître le taux de réponse aux enquêtes économiques et à limiter au minimum les ressources nécessaires pour recueillir les données. L'expérience acquise par les pays dotés de systèmes statistiques de pointe donne en outre lieu à un nombre croissant de pratiques de référence.

29. Certains pays, principalement les pays développés, se servent de l'Internet pour mener leurs enquêtes avec plus d'efficacité. Ils s'efforcent de mettre en place les moyens voulus pour extraire les données directement à partir des systèmes de comptabilité des enquêtés. Certaines organisations internationales ont commencé à extraire des données directement à partir des bases que gèrent les pays et utilisent pour cela la norme SDMX (Statistical Data and Metadata Exchange – Échange de

données et métadonnées statistiques). C'est notamment le cas de l'OCDE, qui télécharge directement à partir de l'Internet les statistiques industrielles dont elle a besoin.

30. La mondialisation de l'économie se traduit par une délocalisation croissante de la production industrielle. Il est donc nécessaire de concevoir des méthodes au plan international pour rendre compte de ce phénomène convenablement. La Division de statistique et ses partenaires internationaux tiennent actuellement compte de la mondialisation économique, du point de vue de l'enregistrement des produits envoyés à l'étranger pour y faire l'objet d'une transformation, d'un négoce ou d'autres opérations, dans la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, qui doit être publiée en 2008. De son côté, l'OCDE a élaboré des indicateurs de la mondialisation et a publié en 2005 le *Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique*. Enfin, EUROSTAT a constitué un groupe de travail afin d'étudier la possibilité de créer un registre des groupes multinationaux.

31. Les normes applicables aux statistiques industrielles permettent de rendre compte des activités industrielles en termes de création de valeur ajoutée sur le plan économique. Toutefois, dans le cadre de la révision des normes relatives aux statistiques industrielles et aux activités économiques en général, il serait bon de prendre acte du lien qui existe entre l'économie et l'environnement, en mesurant les incidences de la première sur le second au travers des émissions, appauvrissements et dégradations résultant des activités de production industrielle.

32. Les bureaux nationaux de statistique ont du mal à rendre compte des variations de qualité des produits lorsqu'ils compilent les indices de la production industrielle. On trouve certes des instructions théoriques dans le manuel consacré à l'indice des prix à la production que le Fonds monétaire international (FMI) s'apprête à publier sous l'égide du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, et on en trouvera également dans le manuel de l'OCDE consacré aux indices de prix hédonistes, qui devrait paraître en 2006. Toutefois, les pays recherchent principalement des conseils pratiques fondés sur les méthodes qui ont donné les meilleurs résultats.

2. Méthodes de diffusion des données

33. L'ONUDI transfère actuellement sa série de bases de données INDSTAT sur une plateforme client-serveur. À l'issue de ce transfert, qui donne lieu à l'amélioration du système des métadonnées, les opérations d'extraction de données s'effectueront aisément. L'OCDE, quant à elle, est en train de regrouper ses principales bases de données dans un entrepôt (data warehouse) SQL (Structured Query Language) commun, OECD.STAT, et compte achever ce travail en 2006.

34. Malgré les améliorations apportées aux systèmes de bases de données, les possibilités de comparer les bases à l'échelle internationale demeureront limitées tant que la communauté statistique internationale ne définira pas des normes internationales communes afin d'harmoniser les concepts, définitions, classifications et autres éléments d'ordre méthodologique.

B. Harmonisation des recommandations internationales

1. Mesures prises par l'ONU pour réviser les recommandations internationales

35. En septembre 2005, la Division de statistique a organisé une réunion du Groupe d'experts sur les statistiques industrielles en vue d'examiner les propositions de modification des recommandations internationales relatives aux statistiques industrielles.

36. De l'avis des participants à la réunion, la révision des statistiques industrielles devrait avoir lieu dans le cadre d'un vaste programme de statistiques économiques. En particulier, la stratégie de collecte des données pour les statistiques industrielles devrait s'appuyer sur une démarche intégrée tenant compte en principe de toutes les activités économiques dans toutes les unités de production, des plus petites aux plus grandes.

37. La Division de statistique et le Bureau national chinois de la statistique ont organisé ensemble un atelier international sur le recensement économique, qui s'est tenu à Beijing en juillet 2005. Les participants à cet atelier ont dressé le bilan du recensement économique mené en Chine en 2002 et les pays ont pu échanger des données d'expérience dans plusieurs domaines clefs relatifs à ce type de recensement. Ils ont également procédé à des échanges de vues sur l'élaboration d'un programme intégré pour les statistiques économiques. Ils ont constaté que certains pays tels que les États-Unis procédaient à un recensement économique de façon périodique, tandis que d'autres, comme le Canada, avaient mis au point des programmes intégrés d'enquêtes économiques qui leur permettaient de rendre compte chaque année de l'ensemble des activités économiques sur leur territoire.

2. Mesures prises par d'autres organisations internationales pour réviser les recommandations internationales

38. EUROSTAT a publié son guide méthodologique des statistiques économiques à court terme pour la première fois en 1997 et l'a révisé en 2002.

39. À l'OCDE, le Groupe de travail statistique du Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise a été initialement constitué pour produire des statistiques et des indicateurs dans le domaine de l'industrie. Cette fonction a évolué avec le temps. Aujourd'hui, le Comité fait porter ses efforts sur la mise au point d'analyses quantitatives comparables au plan international dans trois domaines clefs, à savoir la productivité, les résultats des entreprises et la mondialisation. Cette nouvelle orientation a donné à la Direction des statistiques un rôle plus important en ce qui concerne les statistiques sur les petites et moyennes entreprises et la création d'entreprises. La Direction a tenu en novembre 2005 sa première réunion d'experts sur les statistiques structurelles des entreprises afin d'examiner l'élargissement de son mandat². D'autres groupes de travail statistique examinent des questions liées à l'innovation, à l'industrie informatique et à la biotechnologie.

V. Recommandations

40. **L'examen de programme qui vient d'être fait offre une vue d'ensemble du système de production des statistiques industrielles sur le plan des pratiques en**

vigueur, des progrès réalisés et des obstacles qui existent. Les recommandations ci-après concernent à la fois les bureaux nationaux de statistique et les organisations internationales.

A. Recommandations concernant les bureaux nationaux de statistique

41. Afin de produire des statistiques industrielles comparables au plan international, les bureaux nationaux de statistique doivent :

a) S'efforcer autant que possible de combler les lacunes des données qu'ils communiquent aux organisations internationales, en renforçant leurs propres systèmes statistiques;

b) S'employer à transmettre leurs données dès que possible aux organisations internationales;

c) S'attacher à fournir des données comparables au plan international, qui soient conformes aux normes et définitions méthodologiques internationales telles que celles de la CITI révision 3, ou de la révision 4, à venir.

B. Recommandations concernant les organisations internationales

1. Normes de collecte des données

42. Afin de rendre compte des phénomènes actuels dans le monde de l'industrie, comme l'apparition de nouvelles activités, la délocalisation, les variations de qualité et les incidences de la production industrielle sur l'environnement, il faut revoir les recommandations internationales sur les statistiques industrielles. La révision des manuels et autres guides doit cependant s'effectuer en veillant à la compatibilité avec le Système de comptabilité nationale de 1993 et la révision à venir, ainsi qu'avec d'autres directives et manuels internationaux. La Division de statistique, ses partenaires internationaux et les pays membres devraient par conséquent coordonner leurs efforts pour :

a) Réexaminer dès que possible les recommandations de l'ONU relatives aux statistiques industrielles et formuler de nouvelles recommandations ou établir de nouveaux manuels afin d'exposer des méthodes répondant aux besoins qui se font jour;

b) Réexaminer les recommandations sur les statistiques industrielles de façon à élargir leur portée et à mettre au point un programme intégré de statistiques économiques qui tienne compte de toutes les activités économiques, y compris les services;

c) Réexaminer chaque fois qu'il le faut les normes et recommandations internationales relatives aux statistiques industrielles, y compris la CITI.

2. Normes de diffusion des données

43. Les organismes internationaux font de nombreux efforts pour transférer leurs bases de données sur des plateformes plus conviviales. Les utilisateurs de statistiques économiques pourraient également tirer parti d'un portail commun qui leur donnerait accès aux diverses bases internationales. Il est donc recommandé aux organismes internationaux d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de travail coordonné en matière de diffusion des données, visant à créer un portail commun pour les statistiques économiques, y compris les statistiques industrielles, qui donne accès à des bases internationales unifiées.

3. Formation et renforcement des capacités

44. Les moyens qui existent actuellement à l'échelle internationale pour proposer des programmes de formation et de renforcement de capacités aux pays en développement dans le domaine des statistiques industrielles sont restreints et épars. Il est donc recommandé aux organismes internationaux d'accentuer et de coordonner leurs activités en vue de fournir une assistance technique aux pays en développement dans le domaine des statistiques économiques, y compris les statistiques industrielles.

4. Coordination internationale

45. Il est apparu nécessaire de créer un comité chargé de coordonner les travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme intégré de statistiques économiques répondant aux recommandations qui ont été faites. Ce comité devrait être composé d'experts de haut niveau représentant les pays et les organisations internationales.

Notes

¹ Le présent examen porte principalement sur les statistiques relatives aux industries manufacturières, mais en règle générale les statistiques industrielles couvrent les secteurs des industries extractives et manufacturières, de l'électricité, du gaz et de l'eau, comme il est défini dans la CITI Rév.3.1.

² Les documents relatifs à cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.oecd.org/document/0/0,2340,en_2649_34233_35468864_1_1_1_1,00.html.